

Communiqué de presse

COVID - Référe liberté au Conseil d'État : Aujourd'hui s'est tenu un recours historique.

« Le premier recours en vidéoconférence de l'histoire du Conseil d'Etat. »

A l'initiation du syndicat Jeunes Médecins, l'ISNI et Conseil National de l'Ordre des Médecins sont intervenus lors du recours en conseil d'état en référé liberté au nom du "droit à la vie", aujourd'hui dimanche 22 mars 2020 à 11h.

Pendant la séance de plus de deux heures, les syndicats de jeunes médecins et d'internes ont défendu un durcissement des mesures de confinement.

Le Conseil d'Etat, par la voix de son président a salué le dévouement des soignants. Nos organisations ont défendu certaines mesures de court terme, plus facile à mettre en place et d'autres de long terme, plus drastiques, pour limiter les conséquences de ce drame humain dont on ne mesure pas encore l'impact. La non prise en compte des signaux d'alerte et l'absence de mise en place des mesures adaptées conduisent à une crise sanitaire et économique.

« Le bilan entre vies humaines et points de PIB est un faux débat. »

A court terme, nous avons défendu la réduction au minimum des transports en commun, actuellement supérieur au service minimum en temps de grève, la mise en place de moyen de transport individuels et de logement à proximité des hôpitaux pour les soignants. La pratique sportive doit être limitée au sport en intérieur. Les industries non vitales, comme le BTP (hors construction en rapport avec une activité sanitaire) doivent être arrêtés à l'opposé des préconisations du ministre du travail. Le ravitaillement doit être au maximum réalisé par "drive" ou à domicile. Les personnels au contact du public doivent être protégés avec des masques et du matériel d'hygiène des mains et former à leur utilisation. La distanciation ne suffit pas, c'est prouvé (GRALTON et al. 2020 Crit Care Med).

« Quand on a affaire à une épidémie, il faut toujours être dans l'anticipation. On ne peut pas systématiquement agir a posteriori. »

A long terme, nous avons défendu l'emploi de notre industrie à plein régime pour produire du matériel de dépistage, de protection et de traitement. En l'attente d'avoir les capacités matérielles d'identifier et de traiter les cas, il faut limiter au maximum la propagation du virus. Nous sommes assis sur un tabouret à trois pieds, le dépistage, le traitement et la protection. En l'absence de capacité matérielle, il y a urgence à renforcer le seul pied que l'on peut en urgence renforcer.

**« Nos personnels soignants sont notre armée et les masques des munitions :
donnons les moyens à nos soldats sanitaires »**

Partout, des mesures locales sont prises pour instaurer des couvres feu. Les acteurs locaux, maires et préfets, prennent leurs responsabilités, témoignant d'une panique globale et de l'absence de consignes claires.

Le virus est actuellement disséminé sur l'ensemble du territoire, pour 1 cas confirmé, 47 cas sont ignorés. Il n'y a plus de possibilité de maintenir une stratégie de confinement locale, nous n'en sommes plus là.

Nous ne demandons pas à la justice de faire le procès des responsabilités politiques, nous lui demandons de prendre des mesures d'urgence, chaque heure compte.

Si l'Italie ou la Chine ont dû prendre ces mesures, nous devons aussi les prendre le plus rapidement possible, à moins de considérer que la crise sanitaire ne s'arrête à la frontière comme le nuage de Chernobyl.

Il y a urgence, chaque minute représente des morts.

« Au maximum il y a 1 millions de contaminés, donc 69 millions de personnes à protéger. »

Emanuel LOEB – Président de Jeunes Médecins

Justin BREYSSE – Président de l'ISNI

Contact presse :

Emanuel LOEB – Président de Jeunes Médecins

06.50.93.64.60 – president@jeunesmesdecins.fr

Léonard CORTI – Secrétaire général de l'ISNI

06.71.02.62.05 - sg@isni.fr